

# Guide pratique pour la lutte contre *Streptococcus uberis* dans les troupeaux laitiers suisses

## 1. Introduction:

- *Str. uberis* est classé parmi les pathogènes environnementaux; il fait partie des pathogènes les plus importants en Suisse qui provoquent des mammites.
- On trouve *Str. uberis*, entre autre, dans la litière souillée par les excréments et dans le purin.
- Les infections par *Str. uberis* ont lieu principalement pendant la période entre les traites (réservoir: excréments et litière), mais aussi pendant la traite (réservoir: vaches infectées de manière chronique)
- Les échantillons de lait sont analysés par culture bactérienne, les colonies sont ensuite spécifiées par spectrométrie de masse MALDI-TOF.

## 2. Pourquoi lutter contre *Str. uberis*?

Avantages	Inconvénients <u>pendant</u> la campagne
↓ Utilisation d'antibiotiques, ↓ résistances	↑ Travail
↑ Bien-être des animaux ↓ mammites	↑ Coûts
↓ Coûts liés aux mammites: médicaments, temps de travail, lait non valorisable	↑ Utilisation d'antibiotiques
↓ Coûts de réforme et d'élevage de la remonte	↑ Analyses de lait
↑ Quantité de lait	

## 3. Analyse des échantillons de lait:

- En cas de suspicion : détermination du germe dominant à partir des résultats d'échantillons de lait existants ou après un relevé aléatoire d'échantillons de lait stériles (20 % du troupeau).
- Analyse du lait des vaches présentant une infection du pis avant et 28 jours après le traitement, resp. 14 jours après le vêlage pour identifier l'agent pathogène et détecter les infections chroniques.
- La culture bactérienne est la méthode de détection recommandée.
- Des **échantillons de lait stériles** sont donc nécessaires pour l'analyse.
- Les échantillons peuvent être prélevés pendant la traite après la préparation de la mamelle (après la traite des premiers jets et le nettoyage des trayons).

## 4. Facteurs de risque sur l'exploitation:

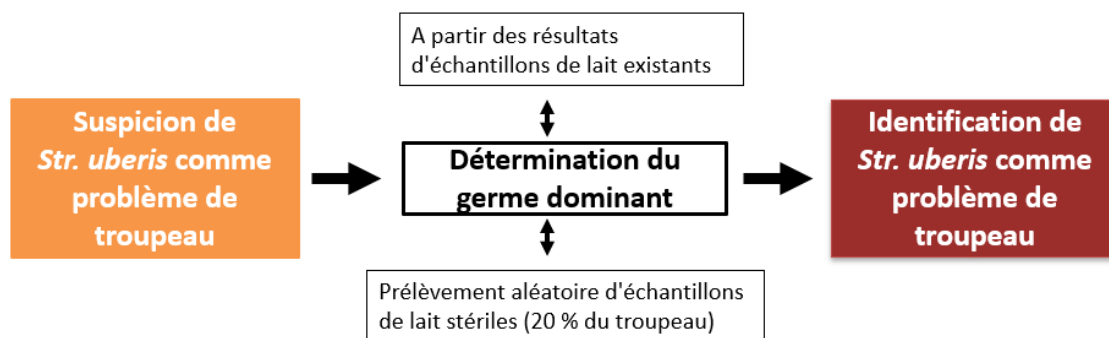
### Au niveau environnemental

- Litière humide et souillée par des excréments
- Stabulation libre: surfaces de passage souillées
- Pâturages intensifs

### Au niveau de l'animal

- Mamelles: degré de souillure, œdème après le vêlage
- Conformité des trayons: hyperkératose, canal du trayon invaginé
- Traire avec le même faisceau trayeur des vaches aux statuts infectieux différents sans respecter un ordre de traite : les vaches infectées de manière chronique sont des sources d'infection potentielles
- Hygiène et routine de traite
- Gestion du tarissement
- Vaches fraîchement vêlées, achetées ou rentrées de l'estivage
- Entretien de l'installation de traite

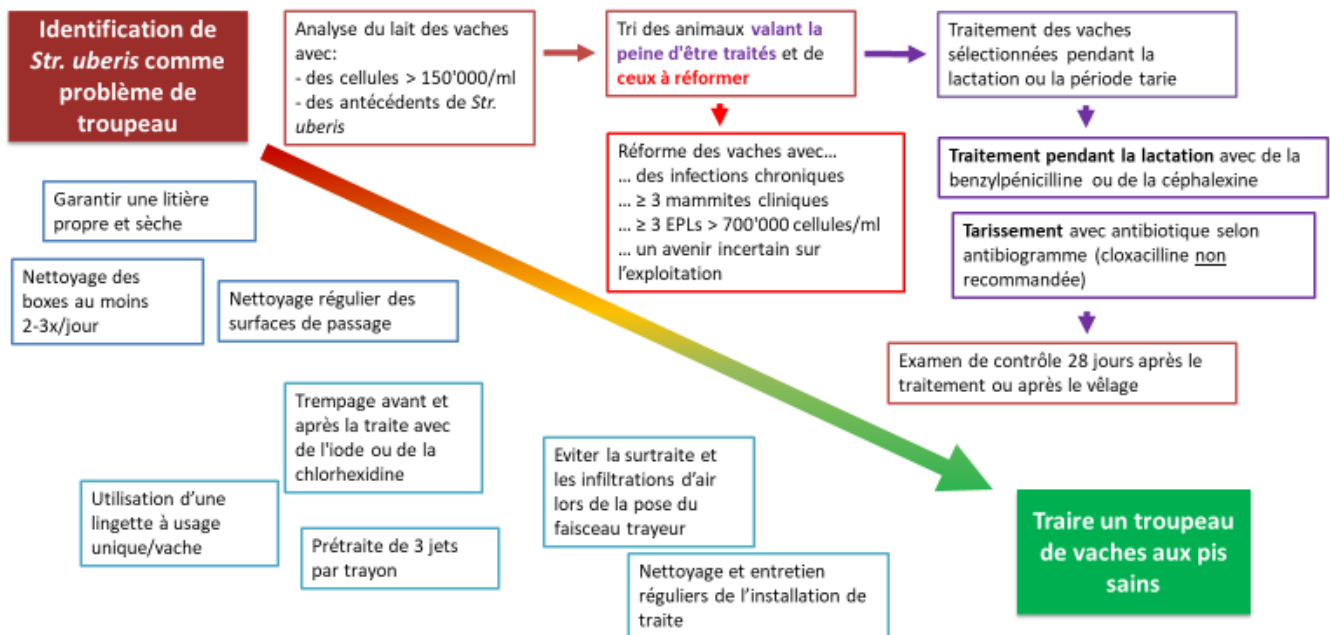
### 5. Procédure durant la campagne de lutte



Les mesures prioritaires suivantes sont à respecter strictement pendant la campagne et à maintenir après:

- Nettoyage régulier des **boxes** : **au moins 2-3x/jour**
- Stabulation libre: **nettoyage régulier des surfaces de passage (idéalement 12x/jour)**
- **Traite:**
  - **Traire avec des gants** et les nettoyer aussi pendant la traite
  - **Prétraite** conséquente de 3 jets par trayon
  - **Prétrempage avant la traite** avec un produit moussant
  - Utiliser une **lingette à usage unique** par vache pour nettoyer resp. sécher les trayons
  - **Eviter la surtraite et les infiltrations d'air** lors de la pose du faisceau trayeur
  - **Après la traite**, tremper avec un produit contenant de l'iode ou de la chlorhexidine
- **Nettoyage de l'installation** après chaque traite conformément aux recommandations du fabricant
- **Entretien régulier de l'installation** et remplacement régulier des manchons
- **Prise d'échantillon de lait** chez les vaches
  - a) **avec suspicion de mammite**
  - b) **28 jours après le traitement** pour détecter des infections chroniques
  - c) traitées pendant la période tarie **14 jours après le vêlage**
  - d) directement après leur **achat**
- **Traitement** des vaches avec infection avérée par *Str. uberis* après analyse du lait **pendant 5 jours**
- Traire **les vaches aux pis malades** strictement à la fin resp. séparément
- **Réformer** les vaches infectées de manière chronique

## Déroulement de la campagne de lutte



### 6. Thérapie pendant la lactation

- La thérapie se base sur les résultats d'un antibiogramme ou sur le guide de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV).
- Recommandation de l'OSAV (thérapie "first line"): traitement du quartier touché pendant 5 jours avec de la benzylpénicilline ou de la céphalexine.
- Cette durée prolongée du traitement (utilisation off-label) a des conséquences sur la durée du temps d'attente. Il est recommandé d'effectuer une recherche d'inhibiteurs dans le lait des vaches traitées après l'expiration de la période d'attente officielle. Un ajustement général du temps d'attente n'est pas possible, certaines vaches sont encore positives aux inhibiteurs à la fin du temps d'attente spécifié.
- 28 jours après la fin du traitement resp. 14 jours après le vêlage, un nouvel échantillon de lait est pris pour détecter le plus rapidement possible les infections chroniques.

### 7. Réforme

Il est recommandé de réformer les vaches qui :

- ... sont toujours positives après le traitement (au contrôle des 28 jours).
- ... avaient déjà  $\geq 3$  mammites sur une lactation.
- ... avaient plus de 3 contrôles laitiers avec un taux de cellules somatiques  $> 700.000$  sur une lactation.
- ... souffrent en plus d'autres maladie et dont l'avenir sur l'exploitation est incertain.

### 8. Gestion du tarissement

- Les vaches touchées, y.c celles qui ont été traitées pendant la lactation doivent être tarées avec un antibiotique (sélection du produit selon l'antibiogramme), ainsi qu'avec un obturateur interne de trayon.
- L'utilisation de produits à base de cloxacilline s'est avérée peu efficace.
- Aucun autre traitement n'est nécessaire juste avant le tarissement.

- Dans le cas de *Str. uberis* particulièrement, vu qu'il fait partie des pathogènes environnementaux, un environnement propre et sec est spécialement important pendant la période tarie.

## 9. Vaccination

- Un vaccin commercial (UBAC®) est disponible également en Suisse dès le milieu de l'année.
- Les vaches sont vaccinées 3x avec une injection intramusculaire profonde:
  - 8 semaines avant le vêlage
  - 3 semaines avant le vêlage
  - 2 semaines après le vêlage
- Le vaccin protège les vaches dès le 36e jour après la 2e injection et tient pendant les 5 premiers mois de la lactation.
- Attention: le vaccin ne **protège pas de l'infection par *Str. uberis***, mais seulement de l'apparition des mammites cliniques ! Les mesures qui évitent une infection par *Str. uberis* doivent donc aussi encore être appliquées aux troupeaux vaccinés.

## 10. Surveillance longue-durée

- L'évolution de la situation est surveillée à l'aide de l'analyse des résultats mensuels de l'EPL. En particulier, la teneur théorique de cellules somatiques du tank (valeur cible < 100 000 cellules/ml) et la proportion de vaches présentant un nombre de cellules élevé i.e. > 150'000/ml (valeur cible < 20 %) sont régulièrement calculées et discutées avec l'agriculteur.
- Un échantillon de lait continue d'être prélevé régulièrement sur les vaches présentant des signes de maladie du pis.

## 11. Biosécurité

Le terme de «biosécurité» englobe toutes les actions qui doivent être entreprises pour protéger un troupeau. Cependant, il n'y a aucune garantie qu'il n'y aura pas de réinfection.

- Tester le lait des animaux achetés pour détecter les pathogènes de mammites. Seuls les animaux dont le résultat du test est négatif sont traités avec le troupeau.
- Seules les vaches à la mamelle saine sont envoyées en estivage. Au retour, elles sont à nouveau soumises à un test de dépistage des pathogènes de mammites.
- La traite des vaches avec du matériel n'appartenant pas à l'exploitation (p.ex. lors d'expositions de plusieurs jours) devrait être évitée.